

# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

## SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 03/10

1



### La population française région par région\*

En nombre d'habitants recensés en 2007 (variation 2007/2006)

France métropolitaine et DOM	63.601.002	+ 0,65 %
Dont France métropolitaine	61.795.550	+ 0,64 %
▶ Alsace	1.827.248	+ 0,64 %
▶ Aquitaine	3.150.890	+ 0,99 %
▶ Auvergne	1.339.247	+ 0,25 %
▶ Basse-Normandie	1.461.429	+ 0,32 %
▶ Bourgogne	1.633.891	+ 0,31 %
▶ Bretagne	3.120.288	+ 0,83 %
▶ Centre	2.526.919	+ 0,29 %
▶ Champagne-Ardenne	1.339.487	+ 0,05 %
▶ Corse	299.209	+ 1,70 %
▶ Franche-Comté	1.158.671	+ 0,69 %
▶ Haute-Normandie	1.816.716	+ 0,31 %
▶ Ile-de-France	11.598.866	+ 0,57 %
▶ Languedoc-Roussillon	2.560.870	+ 1,04 %
▶ Limousin	737.001	+ 0,83 %
▶ Lorraine	2.339.881	+ 0,18 %
▶ Midi-Pyrénées	2.810.559	+ 1,20 %
▶ Nord-Pas-de-Calais	4.021.676	+ 0,08 %
▶ Pays de la Loire	3.482.594	+ 0,93 %
▶ Picardie	1.900.354	+ 0,32 %
▶ Poitou-Charentes	1.739.780	+ 0,90 %
▶ PACA	4.864.015	+ 1 %
▶ Rhône-Alpes	6.065.959	+ 0,74 %
▶ Guadeloupe	400.584	- 0,04 %
▶ Guyane	213.031	+ 3,32 %
▶ Martinique	397.730	0 %
▶ Réunion	794.107	+ 1,53 %

Idé - Sources : Insee, Les Echos

\* population municipale

1. Confrontée aux mutations de la presse, la fédération CGT du Livre est divisée entre "rénovateurs" et "orthodoxes"
2. La CGPME s'impose dans le paysage patronal
3. Dix ans après, les gagnants et les perdants des 35 heures
4. Fragilisée, Laurence Parisot cherche à reprendre l'initiative au Medef
5. Polémique sur le traitement du chômage en fin de droits
6. Aubry renonce au dogme de la retraite à 60 ans
7. Les syndicats placent l'emploi en tête des dossiers sociaux
8. Retraites : FO n'exige pas le retour à quarante ans de cotisation
9. Mailly (FO) prédit "une année rock n'roll" dans la Fonction publique
10. La CFE-CGC pour un report de l'âge de départ à la retraite
11. Les salariés du BTP sont peu assidus BTP : quel coût pour des retraites anticipées ?
12. Aubry renonce au dogme de la retraite à 60 ans
13. Retraites : la CFDT pour un rapprochement public-privé
14. Le dialogue social dans les TPE, premier test pour le nouveau président de l'UPA
15. « Handicapés : les choses sont en train de changer dans les entreprises » Jean-Marie Faure
16. Les créations d'entreprises ont bondi de 75 % en 2009
17. Le déficit budgétaire 2010 attendu à 149 milliards
18. Dialogue social dans les TPE : l'UPA et les syndicats font des recommandations communes
19. Le niveau de vie des retraités très proche de celui des salariés
20. CFDT : un congrès pour « resserrer les liens » avec les salariés
21. RATP : l'Unsa reçoit le renfort des syndicats indépendants
22. Retraites, les enjeux de la réforme
23. TPE : une piste pour le dialogue social UPA et syndicats veulent innover.
24. La question des salaires réveille les tensions sociales
25. Un nouveau patron pour le CCE d'Air France

Le monde 16 janvier 2010

## **Confrontée aux mutations de la presse, la fédération CGT du Livre est divisée entre "rénovateurs" et "orthodoxes"**

Michel Müller n'hésite pas à mettre la question sur la table : *"Le Syndicat du Livre existe-t-il encore ?"* Le président de la Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication (Filpac-CGT), la branche de la CGT qui coiffe les industries du Livre, souhaite tourner la page d'un syndicalisme catégoriel centré sur les métiers. *"Nous ne sommes plus une fédération du Livre, assène-t-il, mais des syndicats des entreprises de presse."*

3

Le syndicalisme du Livre a bel et bien éclaté en deux. D'un côté, les "rénovateurs", qui se réclament de **Bernard Thibault**, secrétaire général de la CGT, et plaident pour un syndicalisme centré sur l'entreprise, fédérant tous les salariés qui partagent une même approche. De l'autre, les "orthodoxes", défenseurs d'un syndicalisme propre aux industries de la presse, dont la particularité a longtemps été d'être axé sur les différents métiers de la chaîne d'impression, selon le principe *"un métier, un statut, un syndicat"*.

C'est pourquoi coexistaient des organisations pour les correcteurs, les typographes, les rotativistes, les électromécaniciens (chargés de la maintenance), le personnel chargé de l'expédition, etc. A partir des années 1980, toute cette chaîne a volé en éclats sous l'effet des mutations technologiques. Des métiers entiers ont disparu, comme celui de typographe ou de clicheteur.

Ce bouleversement est à l'origine d'une recomposition syndicale. Les renovateurs se regroupent dans le Comité intersyndical du Livre parisien (CILP), qui fédère Infocom-CGT, le Syndicat des imprimeries parisiennes (SIP) et le Syndicat des correcteurs. Les tenants du modèle ancien sont majoritaires au Syndicat général du livre et de la communication écrite (SGLCE). Ces deux tendances ont montré leurs divisions au grand jour à l'occasion des différents conflits sociaux qui ont agité la presse ces derniers mois.

### **Plan de départs**

En février 2009, lorsqu'une journaliste de *Libération* a été licenciée, Infocom-CGT est parvenu à un accord avec la direction du quotidien, prévoyant une formation et des indemnités plus importantes pour la salariée. De son côté, le SGLCE n'a pas accepté cette négociation et a bloqué à deux reprises la distribution du quotidien. Récemment, lorsque *Le Monde* a annoncé son intention d'ouvrir le capital de son imprimerie à un partenaire extérieur, le CILP a donné son accord à la condition d'une modernisation des rotatives. Le SGLCE s'y est, lui, opposé et a bloqué la parution du *Monde* daté des 6 et 7 janvier.

Dernière pierre d'achoppement : la Filpac a accepté l'accord relatif à la modernisation de la presse quotidienne nationale, issu des Etats généraux de la presse écrite (accord dit "Imprime"), qui prévoit le départ de 350 personnes des imprimeries de presse nationale tandis que le SGLCE refuse de le signer. Marc Norguez, son secrétaire général, s'oppose notamment au départ de salariés de moins de 50 ans. Il se déclare aujourd'hui *"plus à gauche que la Filpac"* et se dit *"déçu"* par celle-ci.

Beaucoup s'interrogent sur la stratégie du SGLCE. Patrick Eveno, historien de la presse, parle d'une *"attitude suicidaire"* : *"Pour obtenir des dédommagements, ils sont prêts à tuer la presse"*, juge-t-il. Roger Lancry, qui a dirigé le syndicat du Livre jusqu'en 1990, n'est pas loin de partager cette analyse. *"Dans une période de crise, les grèves ne sont pas souhaitables, car elles contribuent à affaiblir un peu plus la presse payante, déplore-t-il. Les mutations sont inéluctables. Il est temps de mettre un terme aux querelles du passé et de s'unir pour sauver ce métier."*

La Filpac doit tenir son comité général du 17 au 19 mars. M. Müller devrait céder la place à **Marc Peyrade**, d'Infocom-CGT, qui se situe lui aussi du côté des renovateurs. Le SGLCE, dont les plus grands bataillons se trouvent chez Presstalis (ex-NMPP), premier opérateur de la distribution, se trouve isolé dans la fédération et tentera de se faire entendre.

Le Figaro 18 janvier 2010

### **La CGPME s'impose dans le paysage patronal**

La confédération, qui devrait réélire cette semaine son président, est devenue un interlocuteur privilégié de l'État.

4

Ce n'est pas la plus médiatique des organisations patronales, souvent résumées à tort au seul Medef. Mais ce n'est pas la moins efficace pour autant. La Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) compte près de 200 fédérations professionnelles, 121 unions territoriales et 550 000 adhérents dans les secteurs des services, du commerce, de l'industrie et de l'artisanat. Présidée par Jean-François Roubaud, elle affiche une ambition : « servir » les chefs des 1 650 000 TPE-PME de France.

« Ce n'est pas rien, résume Jean-Eudes du Mesnil, le secrétaire général de l'organisation patronale. Les TPE-PME en France représentent 85% des salariés du secteur privé, 60% des investissements, 58% de la valeur ajoutée et un tiers des exportations. » D'ailleurs, le président de la République ne s'y trompe pas. Depuis son élection en mai 2007, c'est à chaque fois à travers la CGPME qu'il s'adresse aux petits patrons lorsqu'il a une réforme à faire passer ou à leur présenter. Cette reconnaissance du chef de l'État, les dirigeants de l'organisation patronale n'en sont pas peu fiers, tout heureux de damner le pion à leur grand frère, le Medef, qu'ils accusent de les considérer comme portion négligeable.

#### **Doubles adhésions**

Et pourtant, les deux mouvements ont beaucoup de choses en commun. À commencer par l'UIMM, la puissante fédération de la métallurgie, présidée par Frédéric Saint-Geours. L'« UI », comme elle se fait appeler maintenant, est la première fédération adhérente des deux organisations. Et donc leur premier « actionnaire ». Autre point commun : les doubles adhésions sont si courantes que l'on estime à plus de la moitié les membres de la CGPME sont également affiliés au Medef.

Bien que la mésentente entre Laurence Parisot, la présidente du Medef, et Jean-François Roubaud soit notoire, il leur arrive parfois de s'unir pour la bonne cause : celle des petits patrons. Ils ont notamment signé tous les deux en avril 2008 une position commune définissant les nouvelles règles de représentativité syndicale. Ils ont encore fait front commun en décembre pour refuser d'ouvrir une négociation sur la mesure de l'audience syndicale dans les entreprises de moins de dix salariés. Une négociation que l'Élysée et Matignon entendent conduire jusqu'au bout. Et qui s'annonce, en conséquence, comme un test grandeur nature de la capacité de la CGPME à imposer ses vues.

Le Parisien 18 janvier 2010

### **Dix ans après, les gagnants et les perdants des 35 heures**

En 2000, le gouvernement Jospin instaurait les 35 heures. Fustigée à droite, la réforme a les faveurs des salariés. Pas de tous. Parmi les perdants : les ouvriers, les agriculteurs, les artisans et les commerçants.

Dix ans déjà ! Le 19 janvier 2000, la loi dite Aubry 2, du nom de la ministre de l'Emploi de Lionel Jospin, est promulguée, donnant le coup d'envoi aux 35 heures, généralisées deux ans plus tard à toutes les entreprises. Depuis, la mesure est entrée dans les mœurs et le terme de RTT, dans le langage courant. Emblématique, la réforme, qui s'inscrit dans la lignée des 40 heures du Front populaire, rythme désormais la vie des entreprises et des salariés.

Mais certains, les cadres en particulier, en ont plus profité que les ouvriers, pénalisés de surcroît par le gel des salaires. L'électorat populaire le fera payer cher à Lionel Jospin un certain soir du 21 avril 2002. Du coup, les 35 heures sont mollement défendues par le PS, pressé de tourner la page. A droite, Nicolas Sarkozy, auteur du « travailler plus pour gagner plus », n'a cessé de fustiger une erreur historique, un « carcan » insupportable et, au fond, une vision post-soixante-huitarde de la société qui foulerait au pied la valeur travail. Sur le plan économique, le bilan des 35 heures sur l'emploi donne lieu à une bataille de chiffres. De même que leur impact sur la compétitivité. Même si les Français ne travaillent pas, en réalité, moins que leurs voisins européens. Du côté des salariés, rares sont ceux qui se plaignent. La plupart ont réussi à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, quitte à mettre les bouchées doubles au bureau. Il y a aussi des perdants, chez les ouvriers peu payés, et des oubliés (agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales...) qui sont au-delà de 50 heures.

Un « détricotage » en douceur

Alors quel est l'avenir des 35 heures ? Difficile d'attaquer de front une mesure aussi populaire. Depuis 2002, les gouvernements ont opéré un « détricotage » en douceur (déplafonnement et défiscalisation des heures sup, rachat de RTT...). Sur le terrain, peu d'entreprises sont toutefois revenues sur les accords des 35 heures. Mais le Medef ne désespère pas d'aboutir à un temps de travail négocié entreprise par entreprise comme en Allemagne, où aucune loi ne fixe la durée légale. Une solution qui aurait les faveurs de l'Elysée.

La Tribune 18 janvier 2010

### **Les syndicats placent l'emploi en tête des dossiers sociaux**

Le chef de l'État veut faire de la réforme des retraites son grand chantier en 2010. Les partenaires sociaux aimeraient, eux, que la priorité soit donnée à la lutte contre le chômage.

Les syndicats le savent. En 2010, ils devront parler durée de cotisation, âge de départ et niveau de pension, le chef de l'État ayant fait de la réforme des retraites « sa » priorité sociale de 2010. Pas question, pour autant, de laisser ce chantier à haut risque occuper tout l'agenda social. À compter de ce lundi et tout au long de la semaine, les leaders de FO, de la CFDT et de la CGT, qui présentent successivement leurs revendications, s'emploieront à placer l'emploi et la lutte contre le chômage en tête des priorités. Une requête que l'ensemble des syndicats réitéreront le 15 février lorsqu'ils seront reçus à l'Élysée pour finaliser l'agenda social 2010. « Depuis le début des cérémonies des vœux, on nous dit que la crise est terminée. Or, elle est toujours là. Je souhaite que le 15 février, nous en parlions. Et notamment que nous évoquions la reconduction de mesures prises en 2009, qui ont été bonnes, comme les allègements d'impôts ou le RSA », soulignait François Chérèque, le leader de la CFDT, vendredi à l'issue des vœux de Nicolas Sarkozy aux partenaires sociaux. « Ce sont des vœux où on a le moins parlé de sujets sociaux depuis des années. Il y a chez le chef de l'État la volonté d'entretenir un consensus à quelques mois des échéances électorales. Mais, soyons optimistes, cela nous laisse de la marge pour le 15 février », ironisait, de son côté, Bernard Thibault pour la CGT.

Vendredi, le chef de l'État a surtout insisté sur les mesures prises en 2009 en faveur de l'emploi, rappelant que le niveau de chômage en France était resté inférieur à celui des autres pays européens, à l'exception de l'Allemagne. Pour 2010, en revanche, Nicolas Sarkozy s'est bien gardé d'entrer dans le détail de ses projets, se contentant d'indiquer que « l'emploi allait rester sa priorité ».

Dans les prochaines semaines, les syndicats tenteront donc d'obtenir des mesures concrètes en faveur de l'emploi, en rappelant qu'en dépit des premiers signes de reprise d'activité, le marché du travail continue de se dégrader. Selon les dernières prévisions de l'Insee, la hausse du chômage devrait, en effet, se poursuivre au moins jusqu'en juin, avec un taux de 9,8 % au deuxième trimestre 2010, contre 9,4 % fin 2009. Or, au cours de ces dix-huit derniers mois, Pôle emploi a déjà connu un afflux de 600.000 demandeurs d'emploi supplémentaires, soit une hausse de 29,7 %.

#### Fin de droits

Autre source d'inquiétude aux yeux des syndicats, la forte progression du nombre de chômeurs en fin de droits qui connaîtront une baisse brutale de leur revenu en 2010. Selon une récente estimation de Pôle emploi, 1 million de personnes pourraient être concernées en 2010. Or, pour l'instant, le gouvernement a refusé de participer au financement d'un dispositif permettant de prolonger temporairement les droits aux allocations chômage, renvoyant la prise en charge vers les partenaires sociaux, via l'Unedic. « On ne peut pas détourner pudiquement le regard de ces gens ? surtout des jeunes ? qui arrivent en fin de droits. Nous savons que, s'ils s'engouffrent dans la précarité, ils n'arriveront pas à s'en sortir. Il faudra donc en parler le 15 février », précise Gabrielle Simon, en charge des questions d'emploi à la CFTC.

Lors de la rencontre à l'Élysée, les syndicats ne seront pas les seuls à demander des gestes de l'exécutif en faveur du soutien à l'emploi. Plusieurs organisations patronales en font aussi leur priorité. L'UPA (artisanat) a déjà demandé le prolongement, jusqu'à la fin de 2010, de la mesure « zéro charge » pour toute nouvelle embauche dans les très petites entreprises (TPE, moins de 10 salariés) qui doit s'arrêter en juin. Une revendication que partage la CGPME : « Nous aimerions aussi avoir confirmation que la souplesse, dont ont fait preuve en 2009 les organismes tels que l'Acoss ou l'Unedic à l'égard des entreprises en difficulté, est maintenue en 2010 », précise Jean-Eudes du Mesnil du Buisson, le secrétaire général de la CGPME.

Reste à savoir si cette belle unanimité tiendra jusqu'au 15 février. Le lancement officiel des discussions sur les retraites risque, en effet, de créer des lignes de fracture irréparables ?

#### Tour de chauffe sur la réforme des retraites

Le calendrier des négociations n'est pas fixé, mais déjà l'exécutif et les partenaires sociaux avancent leurs pions.

Le calendrier des discussions n'a pas été rendu public, et l'ampleur de la réforme est encore floue. Il n'empêche, les retraites occupent déjà les esprits. Et chacun, du côté de l'exécutif comme des syndicats, avance ses pions en prévision d'un chantier qui s'annonce périlleux. Vendredi, lors de ses vœux aux partenaires sociaux, le chef de l'État s'est contenté de confirmer que le rendez-vous de 2010 intégrerait la question de la pénibilité. Mais, ce dimanche, Claude Guéant, le secrétaire général de l'Élysée, a laissé entendre sur Europe 1, comme Xavier Darcos quelques jours plus tôt, que le gouvernement privilégiait la piste de l'allongement de la durée de cotisation pour redresser les comptes, plutôt que celle de la hausse des cotisations ou de la baisse des pensions.

Pour éviter de se laisser enfermer dans les lignes dessinées par l'exécutif, les syndicats avancent à leur tour leurs desiderata. Notamment en termes de calendrier. Conscients qu'entre les régionales de mars, le congrès de la CFDT, en juin, et l'élection à la tête du Medef, fin juin-début juillet, les discussions ne s'ouvriront qu'à l'été, tous plaident pour un débat de fond jusqu'à la fin de 2010. Et mettent en garde l'exécutif contre la tentation d'une « blitzkrieg » estivale, comme celle menée par Édouard Balladur en 1993 sur le même sujet.

Capacité de mobilisation

Sur le fond, les positions commencent aussi à se faire plus précises. Tout en proposant de taxer plus lourdement les revenus du capital, la CFTC juge, par exemple, inéluctable une augmentation de la CSG. La CFE-CGC se dit prête à discuter de la durée de cotisation quand la CFDT n'exclut pas la piste des « comptes notionnels ». Autant de solutions qu'écartent la CGT et FO. Reste une inconnue pour l'exécutif : la capacité de mobilisation de ces deux organisations contre sa réforme.

Le Monde 19 janvier 2010

### **Fragilisée, Laurence Parisot cherche à reprendre l'initiative au Medef**

Jean-François Pilliard (UIMM) doit prendre la tête de la commission protection sociale  
Le Conseil exécutif du Medef devait désigner, lundi 18 janvier, Jean-François Pilliard à la tête de sa commission protection sociale. Le délégué général de l'Union et métiers de l'industrie (UIMM) remplacera Jean-René Buisson, démissionnaire, comme chef de file patronal dans les négociations à venir sur la protection sociale, retraites en tête.

Cette nomination va donner un ballon d'oxygène à Laurence Parisot, fragilisée par le départ du Medef de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) que M. Buisson présidait, et par la démission, le 5 janvier, de Jean-Charles Simon, l'un de ses deux directeurs généraux délégués.

Convaincue de l'" impérieuse nécessité " pour le patronat " de continuer à être présent sur les grands dossiers sociaux ", l'UIMM a décidé d'accepter la proposition de Laurence Parisot et du Conseil exécutif. Mais en prévenant que cela ne préjugait en rien de son attitude à la mi-2010, lorsque se posera la question du renouvellement pour trois ans du mandat de Mme Parisot à la tête du Medef ou de l'élection pour cinq ans d'un éventuel challenger.

Un seul candidat s'est jusqu'à présent déclaré : Thibault Lanxade, patron d'une PME de 12 personnes, qui a réclamé sans succès la tenue de " primaires des challengers ". Les noms de Xavier Fontanet, PDG d'Essilor, de Geoffroy Roux de Bézieux (Virgin Mobile) - il vise plutôt 2013 -, de Pierre Gattaz, patron de Radial et fils d'Yvon, ancien président du CNPF, sont fréquemment avancés. Denis Kessler, PDG de la Scor, ancien numéro deux du Medef (1998-2002) et théoricien de la refondation sociale, a indiqué lundi aux Echos qu'il n'était " pas candidat " mais restait " passionné par le rôle des entreprises dans la société française ". " Donnez-moi vraiment une bonne raison pour que je joue à nouveau un rôle dans le patronat ", a-t-il cependant ajouté, confirmant implicitement qu'il se voyait en possible recours en cas de crise.

Les prochaines semaines promettent d'être difficiles pour Mme Parisot. Le 20 janvier s'ouvre son procès en appel pour diffamation contre un ancien président de l'UIMM, Daniel Dewavrin (elle avait perdu en première instance). Au printemps, les prud'hommes se prononceront sur le licenciement de Jacques Creysel, ancien directeur général du Medef. Ce ne sont pas des échéances faciles pour la présidente de l'organisation.

Accusé de manager de façon trop personnel le, Mme Parisot a contre-attaqué lundi sur RTL. Elle a expliqué ces critiques, publiques ou privées, par la résistance de leurs auteurs à la modernisation du patronat. " L'institution Medef n'avait jamais été managée. Passer d'un non management à un management de type entrepreneurial crée des difficultés. C'est normal ", a indiqué au Monde Mme Parisot, premier président impliqué à temps plein dans la vie du Medef.

" Elle ne partage pas et veut tout contrôler toute seule. Dans son esprit, on est 100 % avec elle ou 100 % contre elle ", déplore M. Buisson.

" Le vrai débat devrait porter sur l'organisation du Medef plutôt que sur les questions de personnes : faut-il plutôt la version catholique avec un "pape" à sa tête ou la version protestante, celle d'une maison regroupant le dénominateur commun de la foi patronale ", observe M. Roux de Bézieux qui décèle au Medef " un vieux fond de machisme nauséabond ".

Attaquée sur son management, Mme Parisot l'est aussi sur son bilan. Mais n'en déplaise à Alain Minc, consultant écouté à l'Elysée, le patronat " en tant qu'acteur social " n'a pas été " aux abonnés absents " en 2009. Plus de 15 accords sociaux ou avenants ont été signés, notamment sur le marché du travail et la formation professionnelle. " Laurence Parisot a eu l'intelligence pendant la crise de ne pas mettre de l'huile sur le feu ", observe Jean-Claude Mailly (FO). " Nous n'avons pas à nous plaindre sur le plan de la négociation sociale. Il y a eu des avancées ", renchérit François Chérèque (CFDT).

Mme Parisot balaie par ailleurs d'un revers de la main les critiques sur le silence - réel - du Medef pendant la crise : " Il faut être sourd, dit-elle, pour ne pas nous avoir entendus ou préférer la théorie à la pratique et aux résultats (...). Nous n'avons pas arrêté de parler et d'agir ". Quant au sociétal, ajoute-elle, il restera " un axe de travail fort des trois prochaines années si je suis réélue ".

" Plus motivée que jamais " pour un nouveau mandat, elle devra affronter la résurgence, avec la crise, de vieux antagonismes patronaux (PME- grands groupes, industrie-services). L'UIMM va consacrer une large partie de sa convention de mars à ce que devraient être demain les organisations patronales, leurs structures et leur rôle. Une fois ce débat tranché, la campagne électorale patronale va s'accélérer.

### **Polémique sur le traitement du chômage en fin de droits**

En 2010, plus d'un million de chômeurs ne seront plus indemnisés. L'opposition réclame des mesures d'urgence

Le Parti socialiste n'hésite pas à parler d'" un scandale social ". Le Parti communiste en appelle au gouvernement pour faire face à " une situation d'urgence ". Plus d'un million de demandeurs d'emploi devraient arriver, en 2010, en fin de droits. Un nombre supérieur aux 800 000 personnes en période " ordinaire ".

A peine quatre de ces chômeurs sur dix devraient bénéficier de la solidarité nationale, par le biais de l'allocation spécifique de solidarité - ASS, un minimum social pour ceux qui ne bénéficient plus d'indemnisation chômage - ou du revenu de solidarité active (RSA), ex-RMI. Les autres n'ont droit à aucune aide.

" Le gouvernement n'a absolument pas pris la mesure de la crise ", s'est insurgé Bruno Le Roux, député (PS) de Seine-Saint-Denis, mardi 12 janvier, dénonçant " l'absence totale de politique de l'emploi " de François Fillon. Le président du groupe PS de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, dénonce " le grand silence des vœux présidentiels sur l'emploi ". Les syndicalistes invités à l'Elysée, vendredi 15, ont déploré que le chef de l'Etat tourne trop vite la page de la crise et ne prenne pas la mesure du climat social.

En 2009, le nombre de chômeurs en fin de droits a déjà enregistré une hausse de 35,2 %. Il va continuer à croître car les premières victimes de la crise, ceux qui ont perdu leur emploi fin 2008, verront leurs indemnités arriver à leur terme à la fin de l'année. Selon les parlementaires spécialistes du dossier, c'est une véritable " bombe sociale à retardement " qui est amorcée. " Le gouvernement a jusqu'à présent ignoré cette question ", insiste M. Ayrault, s'indignant que, " pendant qu'on parle de l'identité nationale, on oublie tout le reste ".

Lors de la séance de questions, mardi à l'Assemblée nationale, Gaëtan Gorce a interpellé le gouvernement. " Il importe de ne pas vous défausser sur les partenaires sociaux d'une négociation qui n'aboutira pas avant la fin de cette année et de prendre des mesures concrètes pour étendre le bénéfice de l'allocation spécifique de solidarité, en y consacrant les moyens nécessaires. Il y a des bonus pour les traders, nous demandons un bonus pour les chômeurs ! ", a réclamé le député de la Nièvre. " C'est un sujet qui relève essentiellement de la négociation entre partenaires sociaux ", lui a répondu le secrétaire d'Etat chargé du commerce, Hervé Novelli, tout en assurant que " le gouvernement prendra ses responsabilités ".

Deux jours plus tard, au Sénat, Isabelle Pasquet (PCF, Bouches-du-Rhône) a demandé au gouvernement " d'agir pour ces personnes pour lesquelles il ne s'agit même plus de pouvoir d'achat mais de capacité de survivre ". La sénatrice s'est attiré une réponse identique.

Le PS demande de " prolonger de six mois, dans cette situation exceptionnelle, la durée d'indemnisation ". Le PCF, dans une lettre ouverte au président de la République, réclame que soit adoptée " une allocation de solidarité exceptionnelle qui prolongerait leurs droits pour une année ".

Le gouvernement et les partenaires sociaux qui gèrent l'assurance-chômage se renvoient la balle. A l'Elysée, on rappelle que " dans " fin de droits ", il y a " droits ", et que c'est d'abord aux partenaires sociaux de modifier les règles de l'assurance-chômage ". Une solution que ne goûte guère le Medef, dont le représentant, Geoffroy Roux de Bézieux, préside l'Unedic. " On a signé une convention entre partenaires sociaux qui règle les durées d'indemnisation en janvier 2009, explique-t-il. C'est difficile de changer les choses en cours. " Pour le représentant du Medef, " c'est à l'Etat de prendre le relais après les 24 ou 36 mois d'indemnisation conventionnels ".

Les syndicats veulent une solution rapide. " Soyons responsables, confie Stéphane Lardy de FO, et arrêtons de jouer au ping-pong entre partenaires sociaux et gouvernement sur le dos des chômeurs. "

Prolonger d'un à trois mois l'indemnisation pour les partenaires sociaux, et, pour le gouvernement, ouvrir les conditions d'accès pour permettre à plus de personnes de bénéficier de l'ASS sont les deux principales pistes pour déminer le terrain.

Le Figaro 19 janvier 2010

### **Aubry renonce au dogme de la retraite à 60 ans**

La première secrétaire du PS propose une retraite « à la carte », mais envisage un âge légal de départ porté à 61 ou 62 ans. Les syndicats refusent de toucher à ce paramètre.

« Je pense qu'on doit aller, qu'on va aller très certainement vers 61 ou 62 ans. » Prononcée sur un ton d'évidence, la phrase émane de Martine Aubry, interrogée dimanche au « Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI » sur un éventuel report de l'âge légal de la retraite. La première secrétaire du PS a tout de même précisé : « Je n'imagine pas qu'on aille plus loin ». Mine de rien, Martine Aubry fait sauter un tabou socialiste. Un tabou qui date de plus de 27 ans, lorsque l'âge de la retraite fut abaissé de 65 à 60 ans - une des mesures symboliques du début de la présidence Mitterrand.

Entre ceux qui cessent le travail avant, parce qu'ils sont au chômage ou en invalidité, et ceux qui poursuivent pour obtenir une surcote, « l'âge légal est déjà fictif, virtuel », s'attachait à relativiser lundi un membre de la direction du PS. Et de revendiquer une démarche pragmatique : « Dire "la priorité, c'est de ne pas toucher à l'âge", c'est être déconnecté de ce que vivent les gens.

Les Français attendent que nous soyons pragmatiques et non théologiques, qu'on se concentre sur le niveau des pensions ou la possibilité de partir plus tôt quand on a exercé un travail pénible. »

Pour un autre cadre de la Rue de Solferino, « Martine Aubry sait en tant qu'ancienne ministre du Travail que le système des retraites ne pourra pas rester en l'état. Elle refusera la logique de l'opposition systématique. » Ce qui ne l'empêche pas de poser ses conditions. En demandant de réactiver le fonds de réserve des retraites mis en place sous Lionel Jospin. En exigeant que les cotisations ne portent plus seulement sur les salaires. En proposant un système de retraite « à la carte » qui tienne compte de la pénibilité du travail ou du stress.

10

FO « clairement en désaccord »

Il n'empêche. Le sujet, mis à l'ordre du jour du bureau national aujourd'hui, « provoquera peut-être quelques débats internes », concède un responsable. La position inattendue de la première secrétaire risque de brusquer son aile gauche. Son leader, Benoît Hamon, pas encore porte-parole du parti, prônait en 2008 dans sa motion au congrès de Reims « son attachement au droit à la retraite à 60 ans. » Ces derniers jours, d'autres leaders socialistes comme Jean-Marie Le Guen ou Manuel Valls ont toutefois affiché des positions proches de celles de Martine Aubry, prônant la recherche d'un « consensus national » sur la retraite.

Côté syndicats, en revanche, le maintien de la retraite à 60 ans reste une revendication centrale. La prise de position d'Aubry fait déjà un déçu : Jean-Claude Mailly. « On est clairement en désaccord, a indiqué lundi le secrétaire général de FO. Reporter l'âge ou augmenter la durée de cotisation (...) conduirait les salariés à travailler sans fin. C'est inacceptable. » Alors que l'échéance du « rendez-vous 2010 » sur les retraites approche, Jean-Claude Mailly assure ne pas avoir le sentiment de perdre un soutien : « On n'est pas lâché puisque FO est une organisation indépendante. »

« Récupérer 25 milliards »

Le leader syndical « ne nie pas les difficultés de financement des régimes de retraite » et milite pour « un changement de modèle ». Il propose de « revenir à l'équilibre » en récupérant « 25 milliards d'euros » de recettes par an en augmentant d'un point les cotisations vieillesse ou en taxant l'intéressement et les bénéficiaires non réinvestis.

Enfin, il met en garde : FO n'acceptera aucune modification du mode de calcul de la pension des fonctionnaires, basé sur les six derniers mois de salaire (contre les 25 meilleures années dans le privé). Ce serait une « remise en cause du statut de la fonction publique ». Certains pourtant, au PS, jugent là encore l'alignement « inéluctable ». Mais, pour le moment, en privé seulement

Les Echos 19 janvier 2010

### **Retraites : FO n'exige pas le retour à quarante ans de cotisation**

« L'année va être rock'n' roll. » Pour sa conférence de rentrée hier, Jean-Claude Mailly (FO) ne s'est pas départi de son penchant pour les formules chocs. Une manière de rappeler que sa centrale entend se montrer aussi combative, au moins dans le verbe, qu'en 2009. Invitant l'exécutif à « ne pas confondre sortie de récession et sortie de crise », il a décliné des revendications dans la lignée de celles exprimées précédemment : relance du pouvoir d'achat, gel de la réforme de l'Etat, conditionnalité des aides aux entreprises.

Sur l'emploi, alors qu'un gros million de chômeurs devraient arriver en fin de droits cette année, FO demande un prolongement de la durée d'indemnisation, une revalorisation de 10 % de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) - ainsi qu'un assouplissement des conditions d'accès - et une nouvelle prolongation de l'allocation équivalent retraite (AER). S'y ajoutent les attentes de la centrale à l'approche du rendez-vous retraites.

FO s'oppose aux systèmes par points (défendu par la CFDT), « pas assez solidaire », ou notionnel, « qui montre avec la crise ses limites en Suède ». FO exclut une nouvelle hausse de la durée de cotisation, une baisse du niveau de pension et un report de l'âge légal de départ (60 ans). Un tel report « ne serait efficace que s'il s'applique brutalement et immédiatement, ce qui n'est pas acceptable », insiste Jean-Claude Mailly.

Une évolution

FO confirme néanmoins son évolution sur la durée de cotisations. Depuis le dernier congrès, le retour à 37,5 ans de cotisations n'est plus exigé à court terme. Et hier, Jean-Claude Mailly a répété, comme il le disait en 2008, que « l'urgence est de bloquer le compteur ». Mais ce compteur est passé entre-temps à 40,5 ans (depuis le 1er janvier) et atteindra 41 ans en 2012. FO ne demande pas pour autant de revenir tout de suite à 40 ans, comme le confirme Bernard Devy : « La priorité est de (...) ne pas aller à 42 ou 43 ans. » FO précise par ailleurs qu'une refonte du calcul de la retraite des fonctionnaires serait « une remise en cause inacceptable ».

Sans surprise, FO veut aborder le dossier sous l'angle exclusif de la refonte du financement. La centrale préconise de relever de 1 point les cotisations vieillesse, de taxer (à 5 %) les bénéfices non réinvestis et d'assujettir la participation, l'intéressement et les stock-options aux cotisations sociales. Jean-Claude Mailly dénonce en outre le « détournement » des recettes de CSG, dont « seul 0,85 % sur le 1,30 % prélevé » vient alimenter le fonds de solidarité vieillesse.

AFP 19 janvier 2010

### **Mailly (FO) prédit "une année rock n'roll" dans la Fonction publique**

Jean-Claude Mailly (FO) a prédit "une année rock n'roll" dans la Fonction publique, notamment en raison de la "véritable désorganisation" de l'administration dans les régions et les départements, provoquée selon lui par la Révision générale des politiques publiques (RGPP).

Cette réforme gouvernementale été "faite en catimini" et a conduit à "la mise en place d'une véritable désorganisation au niveau territorial", consécutive à la fusion de directions des services de l'Etat dans les territoires, a déclaré le secrétaire général de FO au cours d'une conférence de presse lundi.

Il y a vu "une remise en cause des principes républicains", s'alarmant de "l'impact sur les usagers" de ce vaste chantier. "On demande un gel", a affirmé le patron de FO, avant de préciser qu'il avait demandé un rendez-vous avec le Premier ministre à ce sujet.

Selon lui, "la grogne est en train de monter chez les fonctionnaires".

Il s'est demandé si, "après les élections régionales, en mars", le gouvernement allait "vouloir réduire à marche forcée les déficits, ce qui risque de conduire à des coupes massives dans les dépenses publiques et sociales".

Dans ce cas, si on ajoute les effets de la RGPP, "ce sera une année rock n'roll", s'est-il exclamé.

FO a remis à la presse un mini-dossier sur "les premiers effets concrets pour les citoyens des 374 mesures idéologiques décidées unilatéralement par le chef de l'Etat et son gouvernement" dans le cadre de la RGPP.

On y apprend par exemple que "la privatisation du contrôle des transporteurs a multiplié par trois le tarif des contrôles" et que "les consommateurs sont fragilisés" en raison d'"une réduction de 450 emplois publics assurant la protection du consommateur".

FO a fait les comptes : "suppression de 65 tribunaux (d'instance et de commerce), de 62 conseils de Prud'hommes, de plus de 180 blocs opératoires et de maternités, de 3.185 bureaux de Poste, de 80 subdivisions territoriales de l'ex-Equipement, de 40 centres territoriaux de Météo France".

Par ailleurs, Jean-Claude Mailly a pris position contre l'instauration d'un régime par points à l'occasion du rendez-vous gouvernement-partenaires sociaux sur les retraites en 2010, jugeant qu'un tel système serait "beaucoup moins solidaire".

"Nous ne sommes pas favorables à une réforme systémique qui conduirait à généraliser un régime par points ou un régime notionnel", au lieu de l'actuel système dit par "annuités", a-t-il indiqué.

Selon lui, de tels régimes "seraient beaucoup moins solidaires", car ils ne prennent pas en compte les périodes d'inactivité (maternité, maladie, chômage, formation professionnelle...).

Dans un régime en points, l'assuré accumule des points qu'il achète avec ses cotisations, en fonction d'une valeur d'achat. Le montant de sa pension se calcule en multipliant le nombre de points accumulés par la valeur du point (différente de la valeur d'achat).

Dans un régime "en comptes notionnels", l'assuré accumule tout au long de sa carrière un capital virtuel qui correspond à la somme des cotisations versées.

Secrétaire confédéral chargé des retraites, Bernard Devy a estimé qu'au vu des "premières esquisses" du Conseil d'orientation sur les retraites (COR), ces régimes feraient "de rares gagnants et beaucoup de perdants qui figurent déjà parmi les plus faibles".

En outre, une réforme systémique aboutirait à une "fusion" des différentes caisses de retraite et de retraite complémentaire et déboucherait sur "l'étatisation de tout l'édifice construit à partir de la retraite de la sécurité sociale de 1945 (...)".

Enfin, dans cette hypothèse, "tout laisse à penser (...) qu'un deuxième pilier en capitalisation viendrait compléter le nouvel édifice de la retraite", selon M. Devy.

Jean-Claude Mailly a d'autre part confirmé que FO s'opposerait "clairement à une augmentation de la durée de cotisation ou à un report de l'âge de la retraite". Cela "conduirait les salariés à travailler sans fin", a-t-il dit.

Le figaro 20 janvier 2010

### **La CFE-CGC pour un report de l'âge de départ à la retraite**

La centrale des cadres juge évident d'augmenter conjointement la durée de cotisations mais fixe quatre conditions à un possible soutien de la réforme à venir.

La CFE-CGC a pris très clairement position ce 20 janvier au sujet de la **réforme des retraites** annoncée cette année. Et avec un son de cloche légèrement différent de celui des autres organisations syndicales. «Nous souhaitons un débat sans tabou qui ne se focalise pas sur un ou deux paramètres, a estimé Bernard Van Craeynest, son président, lors d'une conférence de presse ce matin. Mais, pour nous, le paramètre déterminant reste celui de la durée de cotisation.» Autre surprise qui tranche avec ses homologues, le patron de la centrale des cadres n'est pas contre étudier, en parallèle, un report de l'âge légal de départ à la retraite, les deux paramètres étant «liés».

«Nous pourrions dire oui à une augmentation conjointe de la durée de cotisation et à un report de l'âge légal de départ à la retraite si nous obtenons un certain nombre de contreparties», a-t-il toutefois précisé. Avant d'en fixer quatre. Primo, la CFE-CGC souhaite que «les carrières longues» - à destination des salariés ayant commencé à travailler jeunes et qui ont tous leurs trimestres de cotisations pour prétendre à une retraite à taux plein avant 60 ans - soient prises en compte dans la réforme à venir, comme elles l'avaient été dans celle de 2003 que la confédération des cadres avait alors soutenue avec la **CFDT**. Deuzio, la centrale des cadres veut que soient intégrées dans le calcul de la retraite les périodes de formation et de stage effectuées par les jeunes en alternance.

Tertio, la CFE-CGC conditionne son approbation à l'amélioration du taux d'emploi et des conditions d'emploi des salariés. «Si la masse salariale ne progresse pas, on aura du mal à dire aux Français qu'ils vont devoir travailler plus longtemps», a souligné Bernard Van Craeynest. Quarto, la centrale des cadres lie les modalités de la réforme à la résolution de la question de la pénibilité au travail, un «dossier majeur non traité depuis 2003».

Bernard Van Craeynest a enfin précisé sa pensée sur trois derniers points majeurs de la réforme à venir. Sur son financement, il juge indispensable de trouver de nouvelles recettes et privilégie une hausse de la CSG («comme en 1993 lors de la réforme Balladur», a-t-il rappelé) plutôt qu'une taxation de l'épargne salariale qu'il estime «pour l'heure suffisante». Sur l'instauration d'une dose de capitalisation, il s'interroge sur la nécessité ou pas de créer un troisième étage «obligatoire» au système actuel, supplémentaire (en plus des régimes de base et complémentaires) et basé sur l'épargne individuelle. Bernard Van Craeynest, qui a réaffirmé au passage son opposition à un système par point, accepte de discuter des retraites dans la fonction publique, et en particulier sur la période de référence de calcul des pensions basée sur les six derniers mois de traitement, contre les 25 meilleures années dans le privé. Mais, là encore, s'il parvient à obtenir des contreparties.

France BTP 20 janvier 2010

### **Les salariés du BTP sont peu assidus**

Les salariés français sont en moyenne absents 17,8 jours par an selon une enquête réalisée par l'Alma Consulting Group auprès des DRH de près de 200 entités (entreprises, établissements d'entreprise, organismes publics et établissements hospitaliers). Ce taux national moyen de 4,85 % d'absentéisme est en forte croissance depuis l'année dernière (3,69 %). Et si les secteurs les plus touchés sont ceux des services (5,16 %) et de la santé (5,01 %), le BTP ne montre vraiment pas l'exemple avec un taux de 4,47 %, juste devant l'industrie et ses 4,01 % d'absentéisme. Et cette année encore, c'est le commerce qui fait figure de bonne élève avec un petit 3,47 %. L'intéressement aux ventes n'est sans doute pas étranger à cette bonne performance.

C'est la maladie qui cause une grande partie de l'absentéisme puisqu'elle est évoquée dans 90 % des cas. On observe une stabilité des absences pour maladie professionnelle sur les quatre dernières années. Selon les DRH interrogés, les principaux facteurs d'absentéisme sont dus à la démotivation des salariés (25 %); à la faible implication dans le travail (22 %), au faible sentiment d'appartenance à l'organisation (13 %), aux problèmes relationnels avec la hiérarchie et/ou les collègues (11 %), et au manque d'attention de l'encadrement aux problématiques de ressources humaines (9 %).

### **BTP : quel coût pour des retraites anticipées ?**

Le groupe Alpha, un cabinet de conseil spécialisé dans les relations sociales et le développement local, l'affirme : un système de retraite anticipée pour pénibilité dans le BTP aurait un coût net global de 460 à 560 millions d'euros.

C'est un chiffre dévoilé dans une étude prospective qui fait le point sur la pénibilité du travail dans le secteur et sur les mises en retraite. Ce document souligne que, quoiqu'il arrive, peu de salariés exercent jusqu'à 60 ans et que l'on constate un phénomène d'exclusion dès 50 ans, phénomène qui s'amplifie avec le temps. Dans la classe d'âge 55-59 ans, 14 % des individus sont au chômage, 15 % en invalidité et 5 % en maladie de plus de 90 jours.

Selon le groupe Alpha, un dispositif de retraite anticipée peut jouer un double rôle de compensation de la pénibilité subie et de prévention des nouvelles atteintes qui pourraient toucher, en fin de carrière, les salariés âgés bénéficiaires d'un tel dispositif. Cela serait également compatible avec une politique d'amélioration des conditions de travail. Cela devrait logiquement créer des flux nouveaux de départs anticipés en retraite mais également limiter les sorties d'activité des populations âgées pour des motifs comme le chômage, l'invalidité ou la maladie.

Pour simuler l'impact et le coût du dispositif de retraite anticipé, l'étude se base sur un système de bonification des annuités de retraite pour travaux pénibles avec une anticipation de 5 ans de l'âge de départ possible à la retraite, sur deux hypothèses de taux de bonification des périodes de travail pénible, sur un nombre maximum d'années de bonification de 5 ans sachant que certains dispositifs fixent explicitement un tel nombre maximum (en général 5 ans justement) et sur une durée minimale de travail pénible d'au moins 15 ans qui correspond à ce qui est pratiqué dans la plupart des dispositifs existants.

Selon les auteurs, le coût global net d'un tel dispositif correspondrait au financement de la période anticipée de retraite des personnes qui seraient restées en activité (jusqu'à 5 ans de plus) sans la mise en place d'un tel dispositif. En régime de croisière, cette population, selon nos estimations, serait comprise entre 36 000 et 44 000 et le coût global net compris entre 460 M€ et 560 M€ (1,9 à 2,3 % de la masse salariale des seuls ouvriers).

Le Figaro 20 janvier 2010

### **Retraites : la CFDT pour un rapprochement public-privé**

François Chérèque est d'accord avec Nicolas Sarkozy sur au moins un point : le grand débat sur les retraites cette année devra être « sans tabou », a-t-il indiqué hier lors de sa conférence de presse de rentrée. Le secrétaire général de la CFDT souhaite que tous les sujets soient abordés « sur le fond » et que la future réforme ne se résume pas à la modification d' « un ou deux paramètres ». Pour lui, tout doit être abordé : de l'âge de départ à la retraite à la pénibilité au travail, en passant par l'emploi des seniors et la durée de cotisation. Il ne désespère pas de parvenir à un « consensus national » sur ce dossier ultrasensible. « Les éléments de la réforme de 2003 ne sont plus contestés et la France n'a pas besoin d'un conflit sur ce sujet », a-t-il indiqué, jugeant au passage « intéressante » l'évolution du discours du PS dont la première secrétaire, Martine Aubry, ne s'est pas déclarée hostile dimanche à un report « vers 61 ou 62 ans » de l'âge de départ (lire page 3 et nos éditions d'hier). « Pourvu que ça dure », a-t-il ajouté...

Pour la CFDT, la borne de 60 ans est « déjà dépassée » car dans les faits la liquidation intervient en moyenne à 61 ans. Elle doit toutefois rester une « référence » pour les salariés ayant commencé à travailler jeunes – les fameuses « carrières longues » auxquelles le syndicat tient beaucoup. « Dire que tout le monde partira à 62 ans enlèverait des éléments de choix », a nuancé François Chérèque.

#### **Mesures d'urgence**

Autre tabou à lever : les retraites dans la fonction publique qui devront être abordées. « Il serait incompréhensible qu'on régénère des différences entre public et privé, a noté Jean-Louis Malys, le « M. retraites » de la centrale.

Il ne faut pas recommencer ce mauvais scénario », référence à la réforme Balladur de 1993 qui avait modifié les règles pour les salariés du privé (en portant la période de calcul de leur pension aux 25 meilleures années) et laissé inchangée celles des fonctionnaires (sur les 6 derniers mois de salaire). Sur ce point, la CFDT milite pour « un rapprochement » des règles « progressivement ».

Pour François Chérèque, le débat sur les retraites ne doit toutefois pas cacher « le train de la crise ». La CFDT fait donc « 15 propositions pour sortir plus forts de la crise » en vue du sommet social du 15 février à l'Élysée. Pour la plupart des « mesures d'urgence », telle la reconduction des aides accordées en 2009 aux ménages modestes (exonération d'impôt sur le revenu, prime de solidarité...), le soutien des chômeurs qui vont arriver en fin de droits ou l'élargissement du RSA jeunes actifs à tous les précaires.

Les Echos 20 janvier 2010

### **Le dialogue social dans les TPE, premier test pour le nouveau président de l'UPA**

Président de la Capeb (bâtiment), Jean Lardin prend demain la présidence de l'Union professionnelle artisanale pour trois ans. Il retrouve aujourd'hui les syndicats de salariés sur le dialogue social dans les TPE.

L'Union professionnelle artisanale (UPA) retrouve aujourd'hui les syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC) pour tenter de signer une lettre commune à l'adresse du gouvernement sur la question du dialogue social dans les très petites entreprises (TPE). A soixante et un ans, Jean Lardin, jusqu'ici président de la Capeb (bâtiment) et en charge du dossier pour l'UPA, sera désormais l'interlocuteur du gouvernement pour la loi qui suivra cette discussion : il prend demain, à l'occasion de son conseil national, la présidence de l'UPA, tourmente tous les trois ans entre ses trois branches (bâtiment, alimentation, services).

Alors que le Medef et la CGPME ont refusé de négocier, « il n'y a pas de scission patronale mais nous sommes autonomes de pensée. Nous sommes restés parce que nous avons à négocier, pour fidéliser nos salariés qualifiés », explique Jean Lardin, qui reconnaît les divergences de vues des syndicats - notamment de la part de FO - sur la mesure d'audience et la représentation effective des salariés de TPE. « J'ai un début de dénominateur commun mais le fil est très mince. Toute avancée sera positive, aussi petite soit-elle », estime-t-il. Alors que le gouvernement a promis une loi au printemps, « s'il faut se donner un peu de temps, cela ne me dérange pas. Le printemps va jusqu'en juin. » Sur ce dossier, il défendra la spécificité de la petite entreprise : « Par sa taille et son histoire, elle ne peut pas reproduire le même jeu syndical que dans les entreprises de plus grande taille. »

Suivre le dossier de l'EIRL

L'électricien aveyronnais, plus volubile que son prédécesseur Pierre Martin, assure qu'il se coulera dans l'organisation qu'il vice-présidait. « A l'UPA, quand le relayeur prend le témoin, l'objectif est tracé. Nos objectifs sont pris à l'unanimité, c'est le président qui doit épouser les thèses de l'organisation, pas l'inverse. » A court terme, l'UPA devra assurer le suivi du dossier de l'entreprise individuelle à responsabilité individuelle (EIRL), qui permettra au chef d'entreprise de dissocier patrimoines personnel et professionnel, et sera examiné au Parlement le mois prochain. « Il faudra une disposition pour interdire que les banques fassent signer aux artisans des cautions supérieures au patrimoine affecté à l'activité professionnelle », demande-t-il. Des banques que l'UPA critique moins vivement que la CGPME. « La crispation des banquiers n'est pas la même qu'il y a un an. Mais nous encourageons les artisans à travailler sur la création de fonds propres et à rencontrer leur banquier quand ça va bien. »

## Politique d'élargissement

Jugeant que les remous au Medef s'expliquent en partie par « le grand écart pour représenter toutes les entreprises », « il faut que chacun soit bien conscient de son centre de gravité », estime Jean Lardin. Et alors que la CGPME a demandé d'être jugée représentative dans l'artisanat, l'UPA devrait poursuivre une politique d'élargissement de ses frontières. Chacune des trois composantes va pouvoir inviter au conseil national une organisation proche, pour une expérimentation de trois ans. Quant aux comptes de l'UPA, qui ne sont pas publics, il n'y aura pas de changement de doctrine : ils seront publiés... quand cela deviendra obligatoire.

## « Handicapés : les choses sont en train de changer dans les entreprises » Jean-Marie Faure

16

En 2009, l'emploi des handicapés a bien résisté à la crise. Leur taux d'activité a continué à être très inférieur à celui de l'ensemble de la population des 15 à 64 ans (44 % contre 70 %) et leur taux de chômage est resté près du double, à 19 %. Mais le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap a progressé de « seulement » 10,3 % sur un an en novembre dernier, contre 19,7 %, toutes catégories confondues, selon les chiffres rendus publics aujourd'hui par l'Association pour la gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph).

### *Le chômage des handicapés n'a pas flambé. Vous y attendiez-vous ?*

La hausse du nombre de demandeurs d'emploi handicapés a été inférieure de 2,5 fois à celle des valides et, pour la première fois, ils ont eu plus accès à la formation que les autres. Grâce au plan de soutien, il y a eu 9.000 embauches de personnes handicapées qui n'auraient pas été réalisées sans cela en 2009. Si bien que, l'an dernier, 60.000 personnes handicapées sont entrées dans l'emploi, dont 60 % en CDI ou en CDD de plus d'un an. Malgré la crise, la discrimination en matière d'emploi et de formation vis-à-vis des personnes handicapées recule. C'est une très bonne nouvelle.

### *La crainte des surpénalités a donc été efficace ?*

Les actions engagées depuis 2006 et la rapidité avec laquelle nous avons engagé notre plan de soutien pour limiter les effets de la crise, plan qui se poursuivra jusqu'à la fin de 2011, y ont largement contribué. Prenons la prime dédiée aux seniors : elle a conduit à une hausse du poids des seniors dans les embauches durables de salariés handicapés en 2009. Il est passé de 21,7 % à 23,8 %.

### *N'est-ce pas surtout la conséquence de l'obligation d'agir en faveur des seniors à compter du 1er janvier 2010 ?*

Ce qui est sûr, c'est que quelque chose est en train de changer dans les entreprises grâce à ces deux dispositifs sur les seniors. Cela dit, ces derniers n'ont évidemment pas été le seul axe fort de notre plan de soutien. Je vous renvoie à une autre prime, celle sur les contrats en alternance conclus par de jeunes handicapés, qui a permis leur augmentation de 6,5 %, les portant à 4.000.

### *Où en est votre budget ?*

En 2009, le budget de l'Agefiph a été le plus élevé depuis sa création, en 1988. 657 millions d'euros ont été engagés, dont 500 sur le budget classique, 126 millions sur le programme complémentaire mis en place en 2008 compte tenu des excédents générés par la réforme de 2005, et 32 millions au titre du plan de soutien, dont il va rester 103 millions d'euros à dépenser en 2010 et en 2011. A compter de cette année, nos recettes vont commencer à baisser du fait du meilleur respect par les entreprises de leurs obligations en matière d'emploi des handicapés. C'était prévu.

*En 2010, votre budget va donc baisser ?*

Non, car du fait du programme complémentaire et du plan de soutien, nous avons budgété 735 millions d'euros de dépenses. Notre budget d'engagements commencera à baisser en 2011.

*Que pensez-vous du sursis de six mois accordé par l'Etat aux entreprises n'ayant pas mené d'action pour les handicapés ?*

C'est une décision qui lui appartient. L'Agefiph n'a pas à prendre position sur le sujet. La seule chose que je peux dire, c'est que cela ne remet pas en cause les engagements pris par l'Agefiph.

### **Les créations d'entreprises ont bondi de 75 % en 2009**

17

Année de crise, 2009 restera un bon millésime pour les créations d'entreprises en France. Celles-ci ont atteint un niveau record selon l'Insee : 580.193 nouvelles sociétés ont en effet vu le jour l'an dernier contre 331.439 en 2008, soit une hausse de plus de 75 %. L'essentiel de cette envolée tient avant tout au succès rencontré par le nouveau statut de l'autoentrepreneur. « Sur l'ensemble de l'année 2009, on dénombre 320.019 demandes de créations sous le régime de l'autoentrepreneur, soit plus d'une création sur deux », soulignent en effet les experts de l'Insee. Reste à savoir si cet engouement aura un effet sur l'activité réelle ou restera un simple effet statistique. Les derniers chiffres officiels publiés fin novembre montraient en effet que sur les 263.400 personnes qui avaient adhéré à ce statut au premier semestre, seules 47.500 avaient déclaré un chiffre d'affaires. Pour l'heure, Christine Lagarde, ministre de l'Economie, et Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé des PME, préfèrent expliquer que « ce dynamisme des créations d'entreprises en France, dans le contexte d'une crise économique profonde, constitue un signe éloquent de l'essor d'une culture entrepreneuriale et populaire en France ». Les secteurs les plus dynamiques ont été les services aux ménages (+ 193 %), l'information et les télécommunications (+ 140,5 %), le soutien aux entreprises (+ 108,5 %) et l'industrie (+ 100,1 %).

La Tribune 20 janvier 2010

### **Le déficit budgétaire 2010 attendu à 149 milliards**

Le collectif budgétaire présenté mercredi comprend les 35 milliards d'euros d'investissements d'avenir.

Même s'il ne comprend pas le nouveau dispositif de la taxe carbone, le collectif budgétaire présenté ce mercredi en Conseil des ministres est un « gros morceau ». D'une part, il va préciser l'impact sur les finances publiques des 35 milliards d'euros d'investissements d'avenir. Sur ce total, 22 milliards seront levés sur les marchés. Le reliquat est financé par les remboursements des aides versées aux banques. D'après Lesechos.fr, le déficit budgétaire pour 2010 devrait ressortir à 149,2 milliards d'euros.

Un nouveau record

Ce montant ? un nouveau record après les 138 milliards de 2009 ? s'expliquerait d'un côté par les 35 milliards que l'État va devoir décaisser cette année en direction des acteurs chargés de financer les investissements, mais en sens inverse traduirait de meilleures rentrées fiscales du fait du relèvement de la prévision de croissance pour 2010 (1,4 % au lieu de 0,75 %). Pour ce qui est du déficit public, il ressortirait à 8,2 % du PIB au lieu de 8,5 % dans les précédentes prévisions et après 7,9 % en 2009. Si les investissements d'avenir ne dégradent pas plus les comptes publics, c'est en raison du choix défendu par le gouvernement de faire en sorte que 60 % de ces fonds soient investis de manière à ne pas peser sur le déficit public tel qu'il est calculé au niveau européen, via des dotations en capital, des prises de participation ou des prêts.

Nicolas Sarkozy avait annoncé en décembre que les 35 milliards seraient répartis entre l'enseignement supérieur et la formation (11 milliards, dont 8 pour la création d'une dizaine de « campus d'excellence »), la recherche (8 milliards), l'industrie et les PME (6,5 milliards), le numérique (4,5 milliards) et le développement durable (5 milliards). Il reviendra au Commissariat général à l'investissement, piloté par René Ricol, de mettre en place le dispositif et d'assurer l'évaluation ex ante et ex post des projets.

Ce collectif budgétaire pour 2010 comprendra également la taxe de 50 % sur les bonus de plus de 27.500 euros versés en 2010 par les banques aux traders. Cette taxe devrait rapporter environ 360 millions d'euros

Les Echos 21 janvier 2010

### **Dialogue social dans les TPE : l'UPA et les syndicats font des recommandations communes**

Mission accomplie : hier, l'UPA (artisans) et quatre syndicats (CGT, CFDT, FO, CGC) ont signé une lettre, à l'adresse du Premier ministre, de recommandations communes sur l'instauration du dialogue social dans les TPE (moins de 10 salariés). Seul FO ne signe pas ce texte, signifiant notamment de la sorte son opposition générale à la réforme de la représentativité. Les signataires recommandent la mise en place de « commissions mixtes paritaires dont les représentants des salariés seront élus sur la base de deux collègues » (un collègue ouvriers et employés, un pour les autres). Tous ont vite convenu qu'une représentation au sein même des TPE seraient « inadaptée » et « irréaliste ». Dans leur courrier, ils demandent de renvoyer à des accords collectifs « au niveau des branches ou des secteurs professionnels », d'ici à fin 2012, la définition des modalités de ces élections, qui viseront « également à mesurer l'audience » des syndicats de salariés dans le cadre de la réforme de la représentativité.

#### Réticences du Medef

Jusqu'à l'organisation de ces élections, les représentants des salariés dans les commissions seraient « désignés par les cinq syndicats » actuellement représentatifs. Les futures commissions n'auraient pas vocation -du moins pour l'instant -à négocier des accords, mais à « informer » et « sensibiliser » salariés et dirigeants sur les enjeux sociaux, ainsi qu'à « veiller à l'application des accords collectifs de travail ». « C'est important car beaucoup ne sont pas appliqués dans les TPE », souligne Gabrielle Simon (CFTC). « C'est une sortie par le haut. L'idée de représentativité dans les TPE fait son chemin et on montre au Medef et à la CGPME qu'on peut avancer », se félicite Laurent Bergé (CFDT). « Nous avons rappelé l'essentiel : il faut que les salariés des TPE puissent avoir une instance de dialogue avec des représentants élus », abonde Philippe Lattaud (CGT). Jean Lardin, nouveau président de l'UPA ne cachait pas non plus sa satisfaction d'avoir fait avancer le dossier au grand dam de la CGPME et du Medef, dont il qualifie les réticences à ouvrir la porte des TPE aux syndicats de « vieux réflexes poujadistes ». « Si nos petites entreprises veulent fidéliser et attirer des salariés comme elles y ont intérêt, elles doivent développer des vrais parcours et des formations. Cela passe forcément par un vrai dialogue social », insiste-t-il. La balle est désormais dans le camp du gouvernement, qui promet une loi sur le dialogue social dans les TPE au « printemps » (« Les Echos » du 15 janvier) et dispose désormais, avec cette lettre commune, d'une première base de travail. Les signataires espèrent désormais recevoir le soutien d'autres organisations patronales directement concernées, comme l'Unapl (professions libérales), la FNSEA (agriculture), voire l'Usgeres. Hier soir, l'UPA se montrait relativement optimiste sur ce point.

La Tribune 21 janvier 2010

### **Le niveau de vie des retraités très proche de celui des salariés**

Selon le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites, le niveau de vie des retraités s'est encore rapproché de celui des salariés. Une estimation qui fait débat.

C'est d'un rapport avant tout technique que les membres du Conseil d'orientation des retraites (COR) ont commencé à débattre mercredi. Le septième rapport du COR traite en effet des évolutions actuelles des régimes de retraite, avant d'étudier les modalités techniques du passage à un régime basé sur un calcul par points ou en compte notionnel. Mais le document a donné lieu mercredi matin à un débat beaucoup plus politique sur la réalité des revenus des retraités. Se fondant sur de nouveaux calculs de l'Insee, le COR montre en effet que le niveau de vie des retraités s'est sensiblement rapproché de celui des salariés. Mieux : selon certaines modalités de calcul, les bénéficiaires de pensions disposeraient d'un niveau de vie supérieur à celui des actifs. L'Insee a, en effet, intégré récemment les revenus du patrimoine dans ces estimations, d'où une rupture dans les séries statistiques (voir graphique), bien évidemment liée à l'importance de ces revenus pour les retraités. En 2006, le niveau de vie des retraités ? qui tient compte des personnes à charge ou non ? représentait ainsi 99 % de celui des actifs, et même 102 % si l'on prend en compte les « loyers imputés » (les économistes assimilent le fait d'être propriétaire à un revenu supplémentaire).

#### baisse des pensions

Ce chiffrage a suscité une discussion au sein du COR. Des personnalités qualifiées proches des organisations patronales s'en sont saisies, pour défendre l'idée d'une possible baisse des pensions. D'autant que, selon les calculs de l'OCDE, la situation relative des retraités français par rapport aux actifs est la plus favorable de tous les grands pays européens : en moyenne, leur niveau de vie représente 95 % de celui des actifs, contre 82 % en moyenne au sein de l'OCDE (91 % en Allemagne, 83 % en Italie, 74 % en Grande-Bretagne, etc.).

Mais les représentants des syndicats de salariés contestent cette approche. Présidente de la Cnav, Danièle Karniewicz estime normal que les retraités se constituent des revenus du patrimoine, parallèlement à leur pension. « Ce qui importe, c'est le taux de remplacement » (le rapport entre la première retraite versée et le dernier salaire), souligne-t-elle. « Mettre en exergue les revenus du patrimoine revient à justifier la tendance actuelle à la baisse du niveau des retraites, qu'il faut stopper. »

Les Echos 22 janvier 2010

#### **CFDT : un congrès pour « resserrer les liens » avec les salariés**

Dans son avant-projet de résolution de congrès, la centrale cégétiste prône un syndicalisme plus « au service des adhérents et des militants ». Une évolution rendue incontournable par la réforme de la représentativité.

La CFDT lance son opération autocritique. Dans le prolongement du rapport interne « Le syndicalisme à un tournant, oser le changement » - établi l'été dernier par son numéro deux, Marcel Grignard -, les documents préparatoires au congrès de la centrale qui se tiendra en juin, dévoilés mercredi, consacrent de larges pans à la nécessaire évolution du fonctionnement de l'organisation. Objectif, sur fond de réforme de la représentativité : être plus « proche des salariés » et renforcer un syndicalisme « au service des adhérents et des militants ». Il y a « urgence », soulignait déjà le rapport Grignard, largement repris dans l'avant-projet de résolution. La CFDT reste certes la première centrale en termes d'adhérents (814.636 en 2008). Mais son échec aux élections prud'homales de décembre 2008 (21,8 %, - 3,3 points), sa difficulté à augmenter significativement son nombre d'adhérents, ses résultats aux élections d'entreprise qui patinent et sa faiblesse dans la fonction publique ne trompent pas : elle est trop peu enracinée dans ses implantations et souffre d'un déficit de proximité avec les salariés.

#### Changement culturel

Pour « resserrer les liens », la CFDT - à la différence de la CGT - n'aborde toutefois pas le problème sous l'angle de la restructuration de son réseau.

Un sujet trop sensible ? Les documents de congrès se contentent en tout cas d'appeler à plus de « souplesse » et de « coopération » entre les échelons et structures. Le vrai changement se veut d'abord culturel. Bâtie sur une organisation très pyramidale et marquée par le culte de la défense de l'intérêt général, la centrale cégétiste estime avoir poussé les curseurs trop loin, au point de souffrir, selon le rapport Grignard, d'un « excès d'institutionnalisation ». Dans un glissement - plus qu'un véritable virage - mêlant volontarisme et humilité, elle préconise désormais de « s'appuyer davantage sur les militants pour bâtir les revendications » et de « rechercher des solutions collectives qui prennent en compte les aspirations individuelles ». La centrale réaffirme à cet effet le rôle de la section syndicale et encourage les délégués à mieux labourer le terrain en multipliant les enquêtes d'opinion, les contacts informels et en renforçant leurs opérations de communication. La confédération s'engage à les soutenir plus activement, en développant « massivement » les formations et les outils (mises à disposition d'experts, etc.) à leur adresse. « Droits rechargeables »

Côté revendications, la résolution met notamment l'accent sur la nécessité de « replacer les négociations salariales au cœur des politiques de rémunération » et d'élargir le bénéfice de l'épargne salariale « à tous les salariés ». Sur l'emploi, elle revendique la création de « droits rechargeables » permettant à un chômeur retrouvant un emploi de conserver ses droits à indemnisation non utilisés pour en bénéficier plus tard lors d'une éventuelle nouvelle période de chômage.

Deux nouveaux à la commission exécutive Sauf surprise, la commission exécutive de la CFDT ne devrait pas connaître d'évolutions majeures à l'occasion du congrès. François Chérèque est assuré d'être réélu secrétaire général pour un troisième mandat et Marcel Grignard restera numéro deux. Hervé Garnier, Anousheh Karvar, Laurence Laigo et Jean-Louis Malys devraient aussi conserver leurs postes de secrétaires nationaux. Le seul sortant de la commission devrait donc être Gaby Bonnard, qui doit prendre la présidence de l'Unedic. Deux nouveaux devraient faire leur entrée : Véronique Descacq, secrétaire générale de la fédération banque, et Patrick Pierron, secrétaire général de la fédération chimie-énergie. Le mouvement de renouvellement de la direction confédérale avait démarré précédemment. Laurent Berger y est entré en juin dernier pour remplacer, numériquement, Jacky Bontemps. Annie Thomas vient de quitter la commission exécutive pour devenir, depuis le 1er janvier, conseillère sociale à l'ambassade de France à Madrid

### **RATP : l'Unsa reçoit le renfort des syndicats indépendants**

La Fédération des syndicats indépendants de la RATP s'est affiliée à l'Unsa-RATP dans l'optique des élections professionnelles de décembre 2010, afin de dépasser ensemble le seuil des 30 % pour pouvoir signer seuls des accords. « Avec l'arrivée d'un millier d'adhérents supplémentaires », représentant 8,67 % aux dernières élections professionnelles en décembre 2006, l'Unsa (21,12 % des suffrages) « consolidera sa place de deuxième force au sein de la RATP », derrière la CGT. Depuis la loi sur la rénovation de la démocratie sociale de 2008, un accord collectif est valable s'il est signé par un ou plusieurs syndicats ayant au moins 30 % des voix du personnel et sans opposition des syndicats ayant la majorité des voix. Les indépendants risquaient aussi de perdre leur représentativité puisque, avec la même loi, un syndicat doit recueillir au moins 10 % des suffrages pour être représentatif. Par ailleurs, la Cour de cassation a donné raison à 86 agents de la RATP qui réclamaient des rappels de salaires, contestant la méthode de calcul par l'entreprise des retenues sur leur rémunération lors de jours de grève entre 2003 et 2007.

## Retraites, les enjeux de la réforme

Alors que la crise a aggravé les déficits du régime d'assurance vieillesse, la réforme des retraites, qui aura lieu après les régionales, s'annonce d'une ampleur inédite. Tour d'horizon des pistes en débat

On ne connaît pas encore le calendrier de la réforme – le créneau disponible, entre les régionales et la fin de l'année, sera précisé le 15 février par l'Elysée – que déjà le débat a commencé. Et, phénomène nouveau, les lignes ont bougé.

21

Les syndicats ne réclamant plus le retour à 37,5 années de cotisations, le patronat défendant avec moins de conviction les fonds de pension, le PS se déclarant ouvert à un départ après 60 ans...

C'est qu'à tous, l'équation financière s'impose. En deux ans, crise amplifiant, le déficit du régime général a quasi doublé, pour dépasser probablement 10 milliards d'euros en 2010. Et les régimes complémentaires, qui fournissent entre 30 et 60 % de la pension des retraités, plongent à leur tour dans le rouge. Comment donc garantir une retraite aux générations futures ? âge légal de départ, durée de cotisation, pénibilité... tout sera sur la table, a certifié le gouvernement. Toutefois, une chose est sûre : si la situation de l'emploi, et donc le niveau des cotisations, ne s'améliore pas, aucune réforme ne sera suffisante.

Faut-il repousser l'âge légal de la retraite ? C'est la piste la plus débattue, la socialiste Martine Aubry ayant évoqué un départ à 61 voire 62 ans. Depuis 1981, cet âge légal, avant lequel on n'a pas le droit de partir à la retraite (sauf cas particuliers), est descendu de 65 à 60 ans. Mais, dans les faits, les Français cessent leur activité plutôt vers 59 ans, tout en attendant en moyenne 61,5 ans pour liquider leurs pensions. Le Medef milite donc pour repousser cet âge légal à 63,5 ans, la plupart des pays voisins visant 65 ans.

Avantage : en ne laissant pas d'autre choix aux salariés que de prolonger leur activité, cette piste agit puissamment sur le déficit. Selon des projections, un report à 62 ans générerait 6,6 milliards d'euros de recettes en 2020. Mais, alors que le taux d'emploi des 55-64 ans stagne autour de 38 %, la facture risque d'être lourde pour les nombreux seniors qui ne parviennent pas à rester en emploi.

Du coup, à l'exception de la CFE-CGC, qui veut bien, sous conditions, examiner le principe d'un report de l'âge légal, cette piste est un casus belli pour les autres syndicats. Y compris la CFDT, qui rappelle que repousser l'âge légal reviendrait à accepter que ceux qui commencent tôt, majoritairement des ouvriers, travailleront plus longtemps que les autres.

Va-t-on vers une nouvelle augmentation de la durée de cotisation ? C'est l'hypothèse la plus probable. Depuis la réforme de 2003, confirmée en 2008, il est acquis que les personnes qui auront 60 ans en 2012 devront travailler 164 trimestres, soit 41 ans, pour avoir le droit à un calcul à « taux plein » de leur retraite. Si on travaille moins longtemps, une « décote » amoindrit la pension. Mais la règle implicite, décidée en 2003, des « deux tiers/un tiers » (deux tiers de la vie au travail, un tiers en retraite), combinée à la hausse continue de l'espérance de vie, milite pour un nouvel allongement, à 42 voire 43 ans à l'horizon 2020

. C'est en tout cas la solution préférée du gouvernement. Mais tant que les seniors n'arriveront pas à rester en emploi, ce type de réforme se traduira, dans les faits, par une baisse des pensions.

Il a donc mis en place toute une batterie d'incitations à la prolongation d'activité : surcote, cumul emploi-retraite, obligation pour les entreprises de négocier des mesures pour les seniors d'ici au 1er février... Sans effet spectaculaire pour l'instant.

C'est pourquoi les syndicats se méfient d'un nouvel allongement. La CGT, Force ouvrière et la CFTC ne font, certes, plus du retour à 37,5 ans une priorité, mais ils veulent « bloquer les compteurs ». La CFDT et la CFE-CGC, tout comme le PS, veulent bien en discuter mais vendront cher leur soutien.

Au cœur des négociations : les conditions de travail, qui expliquent que seule une minorité de salariés choisissent, quand ils sont en capacité de le faire, de travailler après 60 ans. Mais le patronat fait achopper depuis 2003 une négociation sur la reconnaissance de la pénibilité de certains métiers. Le gouvernement a promis que ce sujet serait au menu de la réforme 2010. Reste qu'il n'envisage guère que cela puisse donner droit à un départ anticipé à la retraite.

Peut-on augmenter les ressources ? En France, les retraites sont généralement financées par la cotisation vieillesse, salariale et patronale. La réforme de 2003 prévoyait que cette cotisation augmente, en contrepartie d'une baisse des cotisations chômage, que devait permettre une hypothétique embellie de l'emploi... que la crise a balayée. Peut-on quand même augmenter ce prélèvement ? Non, répondent en chœur le patronat et la droite qui ne veulent pas alourdir le coût du travail. Oui, estiment la gauche et les syndicats qui affirment que, quand une société vieillit, il est normal de consacrer plus d'argent aux retraites.

FO a calculé qu'un point de masse salariale rapporterait 650 millions d'euros par an, que la remise en cause des exonérations de charges patronales non compensées pèse « un milliard par an », qu'une taxation des « bénéficiaires des entreprises non réinvestis » aurait rapporté « 5 milliards » en 2008.

Le PS veut remettre en cause les exonérations sur les heures supplémentaires. Et un grand nombre d'acteurs plaident pour que l'épargne salariale (intéressement, participation) et les stock-options soient plus lourdement taxées. La CFTC estime aussi qu'une hausse de la CSG et de la CRDS, assises aussi sur les revenus non salariaux, est « inéluctable ». Attention, prévient-on cependant à la CFDT, car « il va aussi falloir trouver de nouveaux financements pour la dépendance ».

Faut-il rééquilibrer les règles entre salariés ? Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), les salariés du privé perçoivent « en moyenne une retraite totale égale à 1 065 € par mois, soit moins que les assurés des régimes spéciaux (1 689 €) mais plus que les non-salariés (671 €) » (chiffres de 2004). Ces différences, qui avaient déjà milité pour une réforme des retraites des fonctionnaires en 2003, puis des régimes spéciaux en 2007, conduisent le gouvernement à vouloir à nouveau inclure la fonction publique dans la réforme de 2010. D'autant que ce régime coûte près de 10 milliards d'euros au budget par an, selon le ministère du travail.

Il est vrai que des différences subsistent : les pensions sont calculées sur les six derniers mois (et non pas sur les 25 meilleures années), le « taux plein » vaut 75 % du revenu salarial dans le public (50 % dans le privé)... Mais si la CFDT est favorable à un « rapprochement public-privé », que la CFE-CGC n'exclut pas en cas de contreparties, les autres syndicats voient rouge. Car, pour eux, ce n'est pas entre fonctionnaires et salariés du privé que résident le gros des inégalités mais entre retraités pauvres (600 000 sont concernés par le minimum vieillesse) et détenteurs de patrimoine ou de retraites chapeaux (fournies par les grandes entreprises aux cadres dirigeants).

Pour la CFDT, une autre piste consiste à se pencher sur les mécanismes de solidarité de notre système, qui représentent « environ un cinquième de la masse des retraites de droit propre » selon le COR, mais serait parfois mal fléchée.

*Faut-il changer de système ?*

« Nous avons aujourd'hui 1,8 cotisant pour un retraité, en 2050, nous serons à 1,2 », martèle Xavier Darcos, le ministre du travail. Faut-il, dans ces conditions, abandonner le système par répartition, où les actifs cotisent pour les retraités ? Personne ne plaide pour cette solution. Car la crise financière a mis à mal le modèle de la capitalisation, où chacun confie son épargne individuelle à la Bourse.

23

Cependant, au Medef, on estime qu'un peu plus de capitalisation ne nuirait pas. Les syndicats se méfient, eux, d'une solution qui ne peut profiter qu'à ceux qui ont quelque chose à épargner. Le Perp, créé en 2003, a d'ailleurs peu séduit. Quant à l'épargne abondée par l'employeur, elle ne profite qu'aux salariés des grandes entreprises.

Ils rejettent aussi, à l'exception de la CFDT, une transformation de notre système par annuités en un système par points. Dans cette logique, adoptée par nos régimes complémentaires, le salarié accumule, dès lors qu'il cotise, des points, convertis en rente une fois sa pension liquidée.

Avantages : le retraité reçoit vraiment en proportion de ce qu'il a versé, ce qui permet de restaurer sa confiance dans la retraite. Et le système est facile à piloter, puisqu'il suffit de baisser la valeur du point pour ne pas sombrer dans les déficits. Justement, rétorquent ses détracteurs, ce système, plus assurantiel que solidaire, présente de gros risques de baisse des pensions. Le COR rendra un rapport sur ce sujet le 27 janvier.

Y a-t-il d'autres pistes ? Depuis la réforme Balladur de 1993, la retraite n'est plus calculée sur les 10 meilleures années mais sur les 25, ce qui oblige à tenir compte de périodes moins favorables que la fin de carrière et a énormément contribué à la baisse des pensions. Un calcul sur 30 années, voire sur l'ensemble de la carrière aurait des effets tout aussi grands. Autre paramètre dans le débat : l'âge du taux plein.

Actuellement, à 65 ans, tout salarié peut liquider sa retraite à taux plein (50 % du salaire annuel, dans la limite du plafond de la Sécurité sociale), même s'il n'a pas assez cotisé, ce qui explique que beaucoup ne liquident pas leur retraite dès qu'ils s'arrêtent de travailler. La CFTC fait de la conservation de cet âge pivot une priorité.

Le Figaro 21 janvier 2010

**TPE : une piste pour le dialogue social UPA et syndicats veulent innover.**

François Fillon et Nicolas Sarkozy, c'est Xavier Darcos (notre photo) qui a dressé hier un éloge enthousiaste du dialogue social. En 2009, « le dialogue social a su faire la démonstration de son utilité, de sa légitimité et de sa nécessité (...), empêchant qu'à la crise économique ne s'ajoute une crise sociale qui aurait compromis durablement nos espoirs de reprise », a déclaré le ministre du Travail lors de sa cérémonie de vœux aux partenaires sociaux. Xavier Darcos espère « renforcer » en 2010 ce « travail admirable de discussion et de négociation ». Le ministre s'est au passage félicité de la lettre que l'UPA (artisans), la CGT, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC lui ont adressée mardi soir sur la représentation des salariés dans les très petites entreprises (TPE), qui ne disposent pas d'instances spécifiques. Medef et CGPME n'ont pas voulu participer à la réunion ; FO a refusé de signer.

Les signataires proposent que ces salariés élisent des représentants dans des « commissions territoriales » où siègeraient également des patrons, et qui seraient notamment chargées d'« apporter une aide en matière de dialogue social, informer les salariés et veiller à l'application du Code du travail ».

En attendant une première élection, en 2012, les membres de ces commissions seraient désignés par les syndicats. Au gouvernement, maintenant, de s'emparer de ces propositions - François Fillon a promis une loi dans les prochains mois.

Le Monde 21 janvier 2010

24

## **La question des salaires réveille les tensions sociales**

Une note de synthèse alerte le ministère du travail

Alors que la sortie de crise se confirme, le gouvernement surveille de près l'évolution du climat social. Ce n'est pas tant la situation dans le secteur public qui l'inquiète. La journée d'action des fonctionnaires, jeudi 21 janvier, à l'appel de la CGT, de la FSU et de Solidaires contre les suppressions de postes n'impressionne guère le ministre de la fonction publique. Eric Woerth s'est dit déterminé, mercredi 20 janvier, à " poursuivre la diminution du nombre des fonctionnaires " en citant l'exemple de l'administration fiscale, " qui marche infiniment mieux qu'il y a quelques années avec moins de fonctionnaires ".

La situation dans le privé est jugée plus sensible : comme à chaque fois que la croissance revient, les revendications salariales repartent, alors que les chiffres du chômage restent mauvais. Toutes les deux semaines, le ministre du travail, Xavier Darcos, reçoit une synthèse sur l'actualité sociale. Elle signale sur la période fin 2009 - début 2010 " une forte activité sur le champ des conflits collectifs de nature très différente ".

Cette note d'une quarantaine de pages relate l'activité des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et rassemble les informations recueillies par les inspections du travail. La synthèse, au départ trimestrielle, est devenue bi-mensuelle depuis que Xavier Darcos s'est installé Rue de Grenelle en juin 2009. Elle est transmise pour information à l'Elysée.

Parmi les conflits recensés, un certain nombre portent sur les suppressions d'emplois et les demandes d'indemnité. C'est le cas à l'aéroport de Brest, dans une clinique en Poitou-Charentes ou dans le ramassage des déchets à Mayotte. D'autres ont trait à la réorganisation du travail comme dans un Carrefour de Bretagne ou une biscuiterie dans la Meuse. Mais les directions du travail constatent aussi que " les revendications salariales mobilisent fortement ". Et de citer l'exemple des transports urbains à Rennes, d'une clinique en Auvergne, du casino d'Amnéville en Moselle, d'une usine d'incinération dans le Finistère, de Total en Aquitaine, ou encore des activités portuaires en Guyane.

" Crispation sur la paye "

Les syndicats confirment la tendance et cherchent à la mettre en scène. Jean-Claude Mailly (FO) annonce " la remontée des revendications salariales " et l'Hebdo de Force ouvrière en date du 13 janvier titre : " Crispation sur la paye ".

Le secrétaire général de la CFDT, François Chérèque estime que " le gouvernement a donné un signe de modération salariale avec la très faible augmentation du smic (+ 0,5 % au 1er janvier) et que cela va se traduire socialement ". Même son de cloche à la CGT où l'on estime que les actions nationales dans le secteur bancaire ou chez les routiers, fin 2009, annonçaient la couleur.

Dans les régions, des mobilisations, souvent très brèves, surgissent... Chez Borgers à Saint-Quentin (Aisne), une entreprise de textile pour l'automobile de 200 salariés, la bataille a porté sur la suppression d'une prime de fin d'année de 500 euros, " pour cause de crise ", a dit la direction. Après trois jours de grève, la direction est revenue sur sa décision, accordant une prime de 600 euros et le paiement des jours de grève. Dans le Finistère, ce sont les salariés d'une société d'incinération, sur trois sites différents, Brest, Briec et Concarneau qui ont fait grève. Marc Hébert, secrétaire départemental FO, évoque aussi des entreprises de moins de dix salariés, un abattoir à Quimper ou une serre qui produit des roses à Kerlouan. " Souvent le déclencheur c'est les conditions de travail, avec l'actualité des questions de stress, mais la question des salaires arrive rapidement dans les mouvements, ça grogne parce que c'est de plus en plus difficile ", explique-t-il.

le pouvoir d'achat n'a pas reculé en 2009, il risque de souffrir d'une remontée de l'inflation en 2010, du fait de la hausse des prix du pétrole et des matières premières. A l'automne déjà, une note d'Entreprise & Personnel, un organisme qui réunit les directions de ressources humaines des grandes entreprises françaises, annonçait le risque d'une remontée des conflits salariaux " au fur et à mesure que beaucoup de salariés se sentiront rassurés sur leur emploi ".

Cette note prévoyait en conséquence " des négociations salariales périlleuses ". De fait, du côté patronal, on souligne que la crise n'est pas finie. " Je ne vois pas comment nos entreprises pourraient accorder des augmentations de salaires compte tenu de leurs difficultés de trésorerie ", fait valoir Jean-françois Roubaud, le président de la CGPME.

Le Figaro 21 janvier 2010

### **Un nouveau patron pour le CCE d'Air France**

Le syndicat Unsa-aérien a porté plainte contre X...

Nous ne pouvons pas nous permettre de remettre l'équipe précédente aux commandes

Jean-Claude Filippi, du syndicat FO, a été élu hier secrétaire général du comité central d'entreprise (CCE) d'Air France dont le fonctionnement et les frais sont au coeur d'une vive polémique depuis deux semaines. Cette nomination marque la fin du mandat de Jean-Yves Quinquenel, pilote de la compagnie, arrivé provisoirement aux commandes de l'organisme début novembre dernier pour qu'un audit des comptes puisse être fait dans de bonnes conditions.

Cet audit n'a pas pu officialiser l'existence d'un déficit de 20 millions d'euros, comme l'estimait l'équipe sortante, du fait des avances de trésorerie consenties par Air France à son CCE ainsi que de la contraction d'un prêt hypothécaire de 6,2 millions d'euros. « Nous allons devoir calculer tout cela, explique le porte-parole d'un syndicat de la compagnie. L'auditeur a laissé entendre qu'une estimation du déficit était prématurée par manque de recul sur l'exercice en cours. » Mais les investigations ont d'ores et déjà révélé l'existence de dépenses difficilement justifiables dans le cadre des activités du CCE, telles que les paiements de PV d'automobiles ou encore d'une nounou. De plus, de nombreux justificatifs de dépenses n'ont pas été fournis.

L'audit relève également dans le compte de résultats « des ajustements et des régularisations sur exercices antérieurs, ces opérations étant de nature à s'interroger sur le principe de rattachement des charges et produits à la bonne période » .

« Délit de mensonge »

Ces révélations ont incité l'Unsa aérien à déposer, mercredi, « une plainte contre X... pour abus de confiance et recel d'abus de confiance auprès du tribunal de Bobigny ». Le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) n'aurait pas encore pris de décision. « Ça ne changera pas grand chose maintenant que la machine judiciaire est lancée », explique l'un de ses membres.

26

De son côté, la CFDT et l'ancien secrétaire général du CCE, François Cabrera, dont la gestion est au cœur des révélations de l'audit, continue de crier au « délit de mensonge ». François Cabrera s'est d'ailleurs présenté hier au poste de secrétaire général du CCE pour le récupérer. Il a obtenu 6 voix contre 8 pour Jean-Claude Filippi. « C'est un soulagement, confessait hier un membre du SNPL. Nous ne pouvions pas nous permettre de remettre l'équipe précédente aux commandes. »